

**FICHE ACTION**
**2.2.1**
**FAVORISER LES DÉPLACEMENTS  
À PIED ET À VÉLO**

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.2 Promouvoir les modes actifs
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores

<b>Type d'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Atténuation</li> <li><input type="checkbox"/> Adaptation</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air</li> <li><input type="checkbox"/> Études</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Action impliquant la population</li> </ul>	<b>Priorité :</b> <b>Incidence sur l'environnement :</b> <b>Incidence sur les populations :</b> <b>Coût de l'action :</b> <b>Moyens humains :</b>	<b>Références</b> <u>ODD-ONU</u> : 3-7-9-11-12-13 <u>SRCAE</u> : Orientations TRAI.1 TRAI.2 <u>PDUIF</u> : Défi 1 <u>PPA</u> : Défi Transport 8 <u>PCAEM</u> : Action AIR6 <b>En lien avec l'action :</b> 1.1.1, 2.3.1.
---	---	--

**PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable**

 <b>PARTENAIRES :</b> Milieu associatif, Velib, IDF Mobilité, CD 94, Communes, RATP, SNCF, Région IDF	 <b>SERVICES MOBILISÉS :</b> Direction de l'Aménagement, Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Grands Travaux, Direction de l'Urbanisme
--	--

**Contexte - Enjeux**

La population du territoire est fortement exposée aux nuisances sonores et aux polluants atmosphériques issus de la combustion des différents carburants utilisés par les moteurs thermiques des véhicules. Ces véhicules parcourent le territoire pour le traverser, mais également à l'occasion de déplacements courts.

La marche à pied et l'usage du vélo sont des modes alternatifs à la voiture thermique et le principal levier de réduction des émissions GES et d'amélioration de la qualité de l'air. Cette problématique représente un enjeu majeur pour le territoire qui souhaite offrir une place prépondérante aux cyclistes et piétons en proposant des aménagements propices à la pratique de la marche à pied et du vélo. Les ambitions seront de mettre en place un maillage d'un réseau de proximité pour les habitants avec une mise en cohérence avec l'ensemble du Plan Vélo de la Région Ile-de-France.

Afin de faciliter ces modes de déplacements "actifs", il est nécessaire d'accompagner les particuliers et professionnels dans le changement de comportement mais aussi de travailler sur la qualité des aménagements, notamment les zones piétonnes et les pistes cyclables sécurisées et leur continuité.

**Modalités de mise en œuvre :****1. SUBVENTIONNER LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS POUR L'ACHAT ET LA LOCATION DE VÉLOS**

- Soutien aux communes dans la mise en place de subventions
- Etude de l'attribution d'une subvention pour les habitants du Territoire, utilisateurs du dispositif Véligo mis en place par la Région Ile-de-France

**2. SOUTENIR LES INITIATIVES TERRITORIALES EN FAVEUR DES MODES ACTIFS**

- Attribution de subventions aux associations du territoire
- Réflexion sur le lancement d'un AAP permettant de développer les modes actifs sur le Territoire

**3. OFFRIR AUX CYCLISTES, PIÉTONS ET PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DES CONDITIONS DE CIRCULATION OPTIMALES ET SÉCURISÉES GRÂCE À DES AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES**

- Lancement d'une réflexion sur l'élaboration d'un plan de mobilités douces à l'échelle du Territoire
- Maillage d'un réseau cyclable et d'itinéraires piétons à l'échelle du territoire s'appuyant sur une réflexion et un travail collaboratif avec les 13 communes
- Amélioration des aménagements de voirie spécifiques à la marche et à l'usage du vélo (pistes cyclables, cheminements piétons, itinéraires partagés, jalonnement, ...)
- Développement du stationnement sécurisé pour les vélos

**4. ÉTENDRE L'OFFRE DE VÉLOS EN LIBRE SERVICE**

- Réflexion avec les communes du Territoire sur l'harmonisation du service Vélib

**Résultats attendus :**

- Augmentation du nombre de déplacements à pied ou à vélo
- Augmentation du nombre de pistes cyclables
- Augmentation du nombre de places de stationnement spécifiques aux vélos
- Accès au service Vélib pour tous les habitants du Territoire

**Indicateurs :**

- Part des déplacements effectués à pied ou à vélo**
- Nombre de stations Vélib sur le territoire**
- Nombre de subvention attribuées**
- Nombre de places de stationnement vélo créées**

**Calendrier**2019-  
2025

À DEFINIR